

# Service personnalisé de planification funéraire d'Everest – Aperçu du programme

Si vos clients ont déjà pris la décision importante de protéger leurs familles au moyen d'une assurance vie, nous offrons maintenant aux familles en deuil la possibilité de recevoir, comme un service à valeur ajoutée, l'assistance nécessaire pour prendre des décisions éclairées sur tous les aspects se rapportant aux funérailles.

Le Service personnalisé de planification funéraire d'Everest est désormais proposé aux clients d'*ivari* titulaires d'une police d'assurance vie universelle (VU) prospérité.\*\*\*

Voici des précisions sur les critères d'admissibilité aux services d'Everest :

<b>Type de produit</b>	Version actuelle de la police d'assurance VU prospérité d' <i>ivari</i> .
<b>Capital assuré</b>	100 000 \$ et plus au moment de l'établissement de la police VU prospérité. Ne sont pas admissibles les augmentations de capital assuré et les ajouts de garanties facultatives ou d'avenants.
<b>Personne assurée*</b>	L'assuré en vertu de l'option de couverture sur une seule tête. L'option de couverture vie conjointe est exclue.
<b>Proposition électronique</b>	Toute Proposition <i>Plus</i> soumise à compter du 21 août 2017 en vertu de laquelle il y a eu établissement d'une police.
<b>Paiement rapide**</b>	Un programme de paiement accéléré en vertu duquel un montant de 20 000 \$ à même la prestation-décès est avancé au bénéficiaire. Ce programme ne s'applique pas si l'assuré décède au cours de la période d'incontestabilité.

Seuls les clients d'*ivari* titulaires d'une police d'assurance VU prospérité en vigueur peuvent se prévaloir des services d'Everest.

Voici la liste de certaines modifications pouvant être apportées à la police d'assurance VU prospérité et son admissibilité aux services d'Everest.

Action	Admissibilité aux services d'Everest
<b>Transformation de l'assurance temporaire prospérité en une assurance VU prospérité avec un capital assuré de 100 000 \$ et plus</b>	Oui
<b>Remise en vigueur d'une version actuelle de la police d'assurance VU prospérité</b>	Oui
<b>Ré-ouverture de la police</b>	Oui
<b>Remplacements</b>	Non
<b>Réduction du capital assuré à un montant inférieur à 100 000 \$</b>	Non

\*Les services d'Everest ne sont offerts qu'au titre d'une seule police d'assurance VU prospérité sur la tête du même assuré.

\*\*Si l'assuré décède au cours de la période d'incontestabilité de deux ans, aucune prestation-décès n'est payable, tel qu'il est décrit à la clause d'incontestabilité. Si la demande de règlement est refusée, le paiement rapide de 20 000 \$ doit être remboursé avec intérêts.

\*\*\* Le Service personnalisé de planification funéraire n'est pas prévu au contrat.

Everest Canada est le prestataire du Service personnalisé de planification funéraire offert dans le cadre des polices d'assurance vie universelle prospérité d'*ivari*. Ce service n'est pas prévu au contrat et est assujéti à la disponibilité du programme. *ivari* et ses sociétés affiliées ne peuvent aucunement être tenues responsables des produits et services offerts par Everest Canada ou par l'une de ses sociétés affiliées.

<sup>MC</sup> *ivari* et les logos *ivari* sont des marques de commerce d'*ivari* Holdings ULC. *ivari* est autorisée à utiliser ces marques.